



Informations

Salaires :

Les négociations salariales sont terminées, l'accord ne sera probablement pas signé par les organisations syndicales :

Augmentation Générale (AG) : 1,7% au 1^{er} juillet 2024 (mini 75€)

Augmentation Individuelle (AI): 2% au 1^{er} janvier 2024

Budget exceptionnel : 0,8% remise à niveau des techniciens (AI) à la discrétion du Directeur de DSMA pour les « métiers sous tension »

Revalorisation des primes, mesures jeunes....

Les augmentations devraient être versées sur la paye de septembre.

Temps de travail :

Pas de réelles avancées coté négociation. La DRH préfère discuter et s'arranger avec le Directeur de DSMA pour affiner le projet d'accord. Cette façon de faire est inacceptable pour les élus et met à la lumière un dysfonctionnement grave de l'ensemble de la chaîne managériale.

- Des réunions d'information « CFDT » vous sont proposées en ce moment, vous permettant de mieux comprendre l'enjeu de cette négociation.*

Classification :

La Direction traite avec les directeurs pour faire évoluer certaines fiches emplois et mettre en place une échelle de reconnaissance.

Les élus ne sont pas convaincus par l'explication de l'évolution des fiches et attendent l'ensemble du projet pour se prononcer.

LUNDI 17 JUIN 2024

La Direction Générale nous ignore...

Les élus attendent toujours d'avoir une information de la visite de notre Direction Parisienne afin qu'elle puisse rencontrer le personnel.

La Direction ne met rien en place pour rendre le centre de Modane attractif. Les recrutements sont de plus en plus difficiles, et le personnel embauché n'hésite plus à quitter l'ONERA.

Que faire :

- *Les salaires ne sont plus attractifs*
- *1 train le matin et 1 train le soir (gare à 7 km du site)*
- *Immobilier en forte hausse*

Les élus et le personnel demandent la mise en place d'une prime de site :

« 600€ mensuel pour tous »

Si la Direction refuse de négocier, les prochains essais seront forcément impactés, l'action ne s'arrêtera pas avant l'arrêt d'eau de cet été.

L'action se poursuit

Deuxième acte : GREVE la journée du mardi 18 juin 2024.

Chacun déclarera son temps de grève (de 1 à 8h)

Vos élus invitent officiellement la Direction Générale et la Directrice des Ressources Humaines à venir vous rencontrer sur site, comme demandé lors de la dernière Assemblée Générale du 17 avril 2024.